

RAPPORT N° 01/6-82
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CREATION DE POSTE

(Attaché / Contrôle de Gestion / Organisation)

La Ville doit pourvoir un poste de Contrôleur de Gestion pour la Direction du Contrôle de Gestion et Organisation, en raison de sa prochaine vacance.

Sous l'autorité du Directeur de service, les missions à effectuer seront :

- Assurer le contrôle de la comptabilité privée et de la gestion des associations bénéficiaires de subventions de la part de la Commune et des sociétés d'économie mixte dont les activités participent à l'action des services de la collectivité ;
- Participer à la mise en place du contrôle régulier et vérifier la fiabilité des procédures et des circuits d'information ;
- Contrôler la régularité et la fiabilité des informations collectées ;
- Etablir à la demande de sa hiérarchie les contrôles sur pièces et sur place des résultats physiques et financiers ;
- Analyser les données financières et les tableaux de bord afin d'en extraire les indicateurs clés les plus pertinents ;
- Rechercher et proposer toutes actions permettant d'améliorer les méthodes de travail, la circulation d'information, les procédures et outils de contrôle de sa direction ;
- Assister la direction dans tous les dossiers qui font appel à leurs compétences et connaissances du secteur dans la mise en place du contrôle de gestion et de l'organisation ;
- Assister dans une fonction transversale, les directions de service dans leur organisation et dans la mise en place des outils de contrôle de gestion.

Les connaissances requises sont les suivantes :

- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Organisation, rigueur et méthode ;
- Qualités relationnelles
- Qualités rédactionnelles ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique

RAPPORT N° 01/6-82

Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues par l'article 3 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

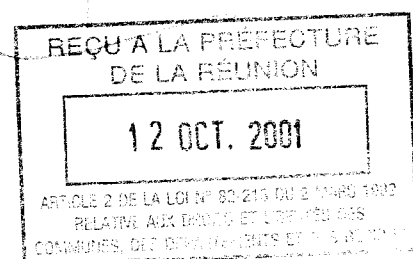
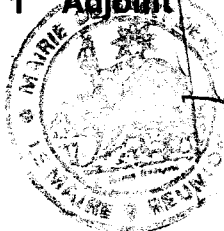
Le niveau de recrutement est fixé au minimum à Baccalauréat + 3 années d'études supérieures.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 14 932,28 et 27 699,87 francs brut mensuel en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des attachés territoriaux dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 01/6-82
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre 2001**

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

**CREATION DE POSTE
(Attaché / Contrôle de Gestion / Organisation)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/6- 82 du Maire ;

Vu le Rapport du Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création d'un poste d'attaché territorial à la Direction du Contrôle de Gestion et Organisation à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis le, 05 OCT. 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint**

